

La mobilité des jeunes

Déclaration du groupe de l'artisanat

Chacun s'accorde à le reconnaître, la mobilité revêt une importance particulière pour les jeunes. La mobilité internationale est facteur d'enrichissement personnel et intellectuel, de développement des capacités d'adaptation et de consolidation des compétences. Quant à la mobilité nationale, elle est souvent la condition nécessaire pour suivre une formation, ou favoriser une insertion professionnelle.

Cependant, malgré ces atouts, les freins sont nombreux pour les jeunes en souhait ou en besoin de mobilité.

Il existe pourtant tout un panel de dispositifs nationaux ou européens d'incitation à la mobilité ; cet avis a le mérite de les recenser. Or, ces dispositifs sont à la fois peu connus mais aussi difficiles à mobiliser, faute d'un accompagnement suffisant ou de coordination entre les acteurs. Autant de freins administratifs auxquels s'ajoute celui de l'investissement financier. C'est ainsi que seuls 2 % des jeunes bénéficient chaque année d'un dispositif de mobilité.

Une première condition au développement de la mobilité des jeunes serait donc de créer un dispositif unique d'information qui recenserait l'ensemble des outils, dont les aides financières et techniques, permettant de mettre en œuvre un projet de mobilité.

L'artisanat est particulièrement sensibilisé à la question de la mobilité car c'est bien souvent une nécessité pour les jeunes en apprentissage. Confrontés à des difficultés de déplacement ou de logement, certains jeunes peuvent soit renoncer à suivre la formation de leur choix, soit interrompre leur formation à défaut de pouvoir rejoindre une entreprise d'accueil trop éloignée de leur domicile.

Le problème du logement se pose de façon cruciale pour les apprentis qui doivent parfois faire face à une double résidence, du fait de leur formation en alternance. Il faut tout d'abord développer une offre de logements abordables et en mode diversifié pour les jeunes. L'objectif d'un plus grand nombre de jeunes en alternance exige également de mobiliser le grand emprunt, pour développer une offre de logements accessible aux apprentis, tant en milieu rural qu'en grande banlieue. Enfin, il est urgent – comme le propose l'avis – que les jeunes puissent disposer d'une information centralisée leur permettant d'identifier l'offre de logements adaptée à leurs besoins, comme les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Les jeunes en apprentissage ont également besoin de se déplacer facilement pour alterner entre leur centre de formation, leur entreprise d'accueil et leur domicile.

Il faut saluer les efforts faits par les régions et départements pour proposer aux étudiants ou apprentis, des conditions tarifaires avantageuses en matière de transports. Cependant, il est indispensable parfois que le jeune possède le permis de conduire ; or,

c'est un coût auquel le jeune et sa famille ne peuvent pas toujours faire face. C'est pourquoi, comme le préconise l'avis, il faut donner la possibilité aux centres de formation des apprentis d'organiser l'enseignement théorique du permis sur deux ans, ou encore permettre aux artisans volontaires d'exercer un rôle de tuteur dans l'apprentissage de la conduite accompagnée.

S'agissant de la mobilité internationale, l'avis nous enseigne qu'elle est fortement corrélée au niveau de diplôme ; elle concerne en effet très majoritairement les jeunes des écoles d'ingénieurs et de commerce.

Aussi, pour que la mobilité des apprentis n'ait plus un caractère exceptionnel, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat s'est mobilisé ces dernières années. Un accompagnement administratif et financier est apporté aux centres de formation des apprentis pour le montage et la mise en œuvre de projets de mobilité. Désormais, 2000 apprentis rejoignent chaque année un autre État européen, dans le cadre de cette mobilité apprenante. Et ce chiffre ne devrait que s'accroître tant l'appétence des jeunes semble forte, comme l'ont montré les retours d'une récente campagne de promotion en faveur d'une expérience européenne en apprentissage.

Convaincu qu'il faut démocratiser davantage la mobilité des jeunes, le groupe de l'artisanat a voté cet avis.